

2020	ORES (Namur)	Etudes
Frais d'études en fonction de la capacité à raccorder		
(prix en €)		
Capacité	Etude d'orientation	Etude de détail
≤ 16 m ³ /h	Gratuit	Gratuit
≤ 160 m ³ /h	355 €	758 €
> 160 m ³ /h	847 €	1.891 €
Injection biométhane	2.290 €	4.270 €
Etude de rebours vers un réseau de pression supérieur	sur devis	sur devis

Remarques:

Etude d'orientation :

L'étude d'orientation est applicable **sur demande** :

- pour tout projet de nouveaux raccordements (prélèvement et/ou injection),
- pour tout projet de modification d'un raccordement existant.

L'étude d'orientation permet d'informer le demandeur selon le cas:

- de la faisabilité de la demande,
- de l'estimation du coût des travaux,
- de l'estimation du délai de réalisation,
- du schéma de raccordement,
- des prescriptions techniques,

afin que le demandeur puisse évaluer la rentabilité de son projet.

L'étude d'orientation est **facultative et payante**.

Le coût de l'étude d'orientation est variable selon la capacité de prélèvement demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant et fixe pour une étude d'injection.

Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.

Le résultat de l'étude est communiqué par écrit au demandeur. Il n'engage nullement ni ORES, ni le demandeur.

Sur base de cette étude d'orientation, le demandeur pourra, s'il souhaite poursuivre son projet, introduire une demande d'étude de détails. Le coût de l'étude d'orientation pourra être déduit du coût de l'étude de détails.

Règles particulières d'application :

- si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs;
- en cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccordements de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées).

Etude de détails :

L'étude de détails est **obligatoire et payante** pour les cas suivants :

- Lors d'une demande d'un nouveau raccordement d'un bâtiment ou d'un équipement technique ou assimilé:
 - nécessitant une capacité totale contractuelle en prélèvement > 16 m³/h ou
 - nécessitant une pression de fourniture > 25 mbar.
- Lors d'une demande d'injection de biométhane sur le réseau gaz.
- Lors d'une demande de modification d'un raccordement existant:
 - avec augmentation de la capacité contractuelle en prélèvement dont la puissance finale > 16 m³/h ou
 - avec augmentation de la pression de fourniture dont la pression finale > 25 mbar ou
 - avec augmentation de la capacité contractuelle en injection.
- Lors d'une modification de l'installation du client pouvant modifier le fonctionnement du réseau de distribution. ORES doit juger si la modification est mineure ou si elle nécessite une étude.

L'étude de détails permet d'informer le demandeur:

- du coût des travaux,
- du délai de réalisation,
- des conditions de l'offre,
- des prescriptions techniques et administratives,
- des conditions du contrat de raccordement,
- du schéma de raccordement.

Le coût de l'étude de détails est variable selon la capacité de prélèvement et/ou d'injection demandée pour un nouveau raccordement ou pour un raccordement existant.

Le paiement des frais d'étude conditionne le lancement de l'étude technico-économique.

Les frais d'étude de détails sont toujours dus, que les travaux soient réalisés ou non.

Règles particulières d'application :

- si la même demande est introduite plusieurs fois (ex. : plusieurs fournisseurs ou installateurs, bureaux d'études), le montant de l'étude sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs.
- en cas d'étude de détails avec les mêmes paramètres que l'étude d'orientation, le coût de l'étude d'orientation sera déduit de celui de l'étude de détails.
- en cas de demandes de raccordement pouvant mettre en œuvre sur un même site plusieurs raccordements de capacité et de type différents (ex. : complexe commercial), les frais d'étude sont calculés par raccordement et capacité (que les demandes soient introduites individuellement ou groupées).
- en cas de réactualisation des prix de l'offre avec modification des paramètres de la demande initiale et/ou modification de la solution technico-économique, une nouvelle étude sera facturée et un nouveau contrat sera établi.
- en cas de réactualisation des prix de l'offre sans modification des paramètres de la demande initiale et sans modification de la solution technico-économique, seuls des frais d'adaptation de l'offre et du contrat de raccordement seront facturés (voir annexe 3 pour la MP et annexe 6 pour la BP).
- en cas d'injection de biométhane, les études de rebours vers un réseau de pression supérieure sont spécifiques à chaque dossier et feront l'objet d'une étude de détails facturée sur base d'un devis.

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 1	Tarif de raccordement pour utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP								
>160 m ³ /h	Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions techniques d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES. Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement. Prix exprimés en €, hors TVA.										
	A		B			C		D			
	Accès au réseau		Branchement			Installation de détente et de comptage		Divers			
	ORES peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon										
	Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par ORES : - la fourniture et la pose de la conduite en domaine public à défaut d'un réseau existant et pour autant que celles-ci répondent aux critères de rentabilité définis par le Gouvernement Wallon.		Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES : - les travaux de terrassement en domaine public. Si un forage est nécessaire sous voirie communale, la longueur comprise dans ce forfait est de 5 m maximum. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la pose et la fourniture de la canalisation en domaine public, - la fourniture et la pose de la vanne d'arrêt en trottoir, - la fourniture et la pose en tranchée ouverte par le demandeur de la conduite en domaine privé sur une longueur maximale de 25 m si le bâtiment est en recul. Les mètres supplémentaires sont facturés au moyen du poste Divers, - la fourniture et la pose de la conduite à l'intérieur du bâtiment pour une longueur maximale de 3 m par rapport à la façade, - le percement de la façade et/ou du sol dans le local où seront placés la cabine et le compteur dans le cas d'un immeuble existant. Ce poste sera pris en charge par le demandeur dans le cas d'une nouvelle construction (placement de gaines d'attente, mise à disposition d'un local sec et aéré pour accueillir la détente).			Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES : - la fourniture et la pose de la cabine sur site, hors carcasse et terrassements, - la pose du compteur rotatif ou à turbine, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires, - la fourniture et la pose de la sortie cabine en tuyau acier d'une longueur maximale d'un mètre, - l'assistance à la première mise en service (3 heures).					
	Ce prix ne comprend pas : - le manque de rentabilité selon l'étude effectuée par ORES. Ce manque de rentabilité est facturé suivant le terme D.		Ce forfait ne comprend pas : - les travaux de terrassement en domaine privé et la pose de gaines avec tire-fils. Le terrassement en propriété privée du raccordement en amont du comptage peut être réalisé par ORES moyennant supplément - voir annexe « Divers ».			Ce forfait ne comprend pas : - le raccord avec l'installation intérieure qui doit être réalisé par un installateur habilité - la mise à disposition d'impulsions					
	Remarques : Toute demande de renforcement dépassant la capacité d'un raccordement existant équivaut à une demande de nouveau raccordement.					Remarques : Le demandeur choisit le type de détente : 1 ou 2 lignes. Les pressions de fourniture (sortie détente) possibles sont : - de 21 à 500 mbar pour les cabines 250 et 400 m ³ /h, - de 98 à 500 mbar pour les cabines 650 et 1.000 m ³ /h, - 500 mbar pour une cabine 1.600 m ³ /h.					
						La détente est installée soit dans une cabine métallique, soit dans un local répondant aux spécifications disponibles auprès d'ORES. Dans le cas où le demandeur ne met pas de local à disposition , le prix de la carcasse sera appliqué en plus de la détente (voir prix sous le terme C).					
						La pose d'un compteur supplémentaire est assimilée à un nouveau raccordement.					
Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 2.											
			Débit horaire maximum (m ³ /h)	Type de compteur	Pression maximale de réseau (bar)	Conduite type (max. 25 m)	Prix	détente 1 ligne	détente 2 lignes		
			250	G160	4,9	PE63	2.868 €	11.756 €	14.696 €		
			400	G250	4,9	PE63	2.868 €	15.015 €	20.032 €		
			650	G400	4,9	PE110	4.574 €	18.274 €	25.367 €		
			1.000	G650	4,9	PE110	4.574 €	23.578 €	33.097 €		
			1.600	G1000	4,9	PE160	4.954 €	pas disponible	69.646 €		
			> 1.600				Raccordement hors standard sur réseau MPB ou MPC (sur devis)				

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 2	Travaux hors forfait pour un utilisateur de réseau de distribution alimenté par une cabine sur réseau gaz naturel MP avec pression de sortie cabine ≤ à 1 bar maximum																																																																																	
Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures.																																																																																				
Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 3).																																																																																				
D																																																																																				
Divers																																																																																				
DIVERS > 160 m ³ /h			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Prix</th> <th>Fiche</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forage (jusqu'à 30 m)</td> <td>m</td> <td>372 €</td> <td>G174</td> </tr> <tr> <td>Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)</td> <td>m</td> <td>sur devis</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>13 €</td> <td>G181</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>19 €</td> <td>G182</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose conduite PE160 posée en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>28 €</td> <td>G183</td> </tr> <tr> <td>Terrassement en pleine terre</td> <td>m</td> <td>38 €</td> <td>G190</td> </tr> <tr> <td>Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)</td> <td>m</td> <td>117 €</td> <td>G191</td> </tr> <tr> <td>Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)</td> <td>m</td> <td>156 €</td> <td>G192</td> </tr> <tr> <td>Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein</td> <td>m³</td> <td>187 €</td> <td>G193</td> </tr> <tr> <td>Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)</td> <td>m²</td> <td>226 €</td> <td>G194</td> </tr> <tr> <td>Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)</td> <td>m²</td> <td>181 €</td> <td>G195</td> </tr> <tr> <td>Démolition de roche</td> <td>m³</td> <td>451 €</td> <td>G198</td> </tr> <tr> <td>Supplément pour démolition de revêtement divers</td> <td>m³</td> <td>240 €</td> <td>G196</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose d'une télémesure horaire</td> <td>pièce</td> <td>7.245 €</td> <td>G063</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose d'une télémesure mensuelle(*)</td> <td>pièce</td> <td>1.370 €</td> <td>G061</td> </tr> <tr> <td>Carottage en raccordement</td> <td>pièce</td> <td>170 €</td> <td>G197</td> </tr> <tr> <td>Mise en service d'une installation d'injection de biométhane</td> <td>pièce</td> <td>sur devis</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise à disposition d'impulsions</td> <td>pièce</td> <td>842 €</td> <td>G065</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>16 €</td> <td>G250</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Prix	Fiche	Forage (jusqu'à 30 m)	m	372 €	G174	Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	sur devis		Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G181	Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte	m	19 €	G182	Fourniture et pose conduite PE160 posée en tranchée ouverte	m	28 €	G183	Terrassement en pleine terre	m	38 €	G190	Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)	m	117 €	G191	Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)	m	156 €	G192	Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m ³	187 €	G193	Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m ²	226 €	G194	Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m ²	181 €	G195	Démolition de roche	m ³	451 €	G198	Supplément pour démolition de revêtement divers	m ³	240 €	G196	Fourniture et pose d'une télémesure horaire	pièce	7.245 €	G063	Fourniture et pose d'une télémesure mensuelle(*)	pièce	1.370 €	G061	Carottage en raccordement	pièce	170 €	G197	Mise en service d'une installation d'injection de biométhane	pièce	sur devis		Mise à disposition d'impulsions	pièce	842 €	G065	Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	16 €	G250	
	Unité	Prix	Fiche																																																																																	
Forage (jusqu'à 30 m)	m	372 €	G174																																																																																	
Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	sur devis																																																																																		
Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G181																																																																																	
Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte	m	19 €	G182																																																																																	
Fourniture et pose conduite PE160 posée en tranchée ouverte	m	28 €	G183																																																																																	
Terrassement en pleine terre	m	38 €	G190																																																																																	
Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)	m	117 €	G191																																																																																	
Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)	m	156 €	G192																																																																																	
Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m ³	187 €	G193																																																																																	
Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m ²	226 €	G194																																																																																	
Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m ²	181 €	G195																																																																																	
Démolition de roche	m ³	451 €	G198																																																																																	
Supplément pour démolition de revêtement divers	m ³	240 €	G196																																																																																	
Fourniture et pose d'une télémesure horaire	pièce	7.245 €	G063																																																																																	
Fourniture et pose d'une télémesure mensuelle(*)	pièce	1.370 €	G061																																																																																	
Carottage en raccordement	pièce	170 €	G197																																																																																	
Mise en service d'une installation d'injection de biométhane	pièce	sur devis																																																																																		
Mise à disposition d'impulsions	pièce	842 €	G065																																																																																	
Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	16 €	G250																																																																																	
(*) Cette prestation sera disponible après le démarrage d'Atrias																																																																																				

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 3	Prestations diverses > 160 m ³ /h		
			Prix unitaire pendant les heures normales de travail (de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures normales de travail	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés
PRESTATIONS DIVERSES > 160 m³/h					
BRANCHEMENT					
Renouvellement ou Déplacement de branchement					
Renouvellement ou Déplacement d'un branchement (longueur max = 25 m en extérieur + 3 m à l'intérieur)(radiation du branchement existant non comprise)		B			
Radiation					
Radiation d'un branchement jusqu'à PE63 ou Ac50 (enlèvement ou déplacement du dernier compteur non compris)		835 €			
Radiation d'un branchement jusqu'à PE110 ou Ac100 (enlèvement ou déplacement du dernier compteur compris)		3.223 €			
Radiation d'un branchement jusqu'à PE160 ou Ac150 (enlèvement ou déplacement du dernier compteur compris)		3.623 €			
Pose de vanne					
Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE110 sur branchement existant		3.373 €			
Pose ultérieure d'une vanne externe MP PE160 sur branchement existant		5.292 €			
COMPTAGE					
Remplacement (*)					
Placement d'un convertisseur de volume		2.650 €			
Placement d'une télémesure horaire		7.245 €			
Placement d'une télémesure mensuelle		1.370 €			
Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client		sur devis			
Mise à disposition d'impulsions					
Mise à disposition d'impulsions compteur gaz (demandé a posteriori) (l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non inclus)		842 €			
Mise à disposition d'impulsions compteur gaz :					
avec changement ou adaptation du compteur G160		3.024 €			
avec changement ou adaptation du compteur G250		3.058 €			
avec changement ou adaptation du compteur G400		6.080 €			
avec changement ou adaptation du compteur G650		3.555 €			
avec changement ou adaptation du compteur G1000		4.823 €			
avec changement ou adaptation du compteur ≥ G1600		sur devis			
Renforcement					
Renforcement groupe de comptage avec renforcement du branchement si celui-ci est insuffisant		sur devis			
Déplacement					
Déplacement compteur = déplacement cabine		sur devis			
Travaux comptage divers					
Remplacement régulateur		sur devis			
Visite ou acte technique sur comptage existant (sans remplacement de celui-ci)		84 €			
Contrôle métrologique d'un compteur gaz ≥ G160 en laboratoire		sur devis			
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT					
Première mise en service d'un compteur		Gratuit			
Ouverture d'un compteur		165 €	237 €	309 €	G140
Fermerture d'un compteur		165 €	237 €	309 €	G141
Coupure au compteur		207 €	-	-	G143
Coupure au branchement sans accès aux installations		2.527 €	-	-	G149
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES					
Déplacement sans acte technique		67 €	91 €	114 €	G160
Constatation d'une action dolosive avérée de la part d'un tiers (PV, hors frais technique)		1.462 €	1.570 €	1.570 €	G161
Prestation administrative diverse (avec déplacement)		119 €	-	-	G165
Prestation administrative diverse (sans déplacement)		19 €	-	-	G166
Adaptation administrative de l'offre et/ou du contrat de raccordement		146 €	-	-	G221
(*) Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.					

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 4	Tarif Raccordement Gaz sur réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤ 5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m ³ /h							
A									B	
Accès au réseau									Branchement	
ORES peut décider de procéder à une extension de réseau après étude de rentabilité en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon									Comptage (plus dispositif de détente si alimentation en MP)	
Ce prix comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :									Ce forfait comprend les travaux suivants à réaliser par ORES :	
≤ 160 m³/h										
Débit horaire maximum (m ³ /h)	Type compteur	Coffret/minи-cabine	Conduite	BP 21/25/98 mbar	MP 4,9 bar	BP 21/25/98 mbar	MP 4,9 bar	Coffrets		
6-10	G4 - G6	coffret	PE32	615 €	615 €	254 €	254 €	276 €		
16	G10	coffret	BP: PE63 ou PE32 - MP: PE32	615 €	615 €	314 €	314 €	719 €		
25	G16	coffret	BP: PE63 ou PE32 - MP: PE32	615 €	615 €	314 €	314 €	719 €		
40	G25	coffret	BP: PE63 - MP: PE32	1.228 €	1.228 €	1.419 €	1.419 €	723 €		
65	G40	coffret/minи-cabine	BP: PE63(***) - MP: PE32	1.228 €	1.228 €	3.300 €	3.642 €	1.759 €		
100	G65	coffret/minи-cabine	BP: PE110 ou PE63 - MP: PE32	1.638 €	1.638 €	4.862 €	5.368 €	2.482 €		
160	G100	coffret/minи-cabine	BP: PE110 ou PE63 - MP: PE32	1.968 €	1.968 €	6.778 €	6.778 €	2.482 €		

(*) = Pour être qualifié standard au terme du règlement technique Distribution gaz (26/04/2007), le raccordement doit avoir une longueur maximale de 8 m entre le compteur et le point de raccordement, majorée de l'éventuelle traversée de voirie (cfr Décret Wallon du 21 mai 2015), permettre un débit horaire inférieur ou égal à 10 m³/h avec une pression de fourniture ne dépassant pas 25 mbar et être mis en service dans les 12 mois qui suivent sa mise en place.

(**) = Le raccordement standard pour un client résidentiel est gratuit (cfr Décret Wallon 21 mai 2015). Un abattement équivalent aux montants des termes B et C, ainsi que le cas échéant au montant de la traversée de voirie sera appliquée.

(***) = Par raccordement collectif, il faut comprendre la canalisation faisant partie du réseau de distribution qui relie la canalisation de distribution à plusieurs raccordements individuels.

Tout travail supplémentaire par rapport aux critères du raccordement standard est facturé à l'aide du terme D (annexe 5).

Prix exprimés en €, hors TVA.

(****) BP: PE110 si branchement de plus de 10 m.

Pour les travaux effectués simultanément aux travaux d'un nouveau raccordement standard pendant les heures normales de travail voir annexe 5.

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 5	Travaux hors forfait pour le réseau de distribution basse pression (BP) ou sur réseau de distribution moyenne pression (MP ≤ 5 bar) avec pression de sortie 21/25/98 mbar, et avec un débit maximum de 160 m ³ /h																																																																												
Tous les prix sont valables pour des activités effectuées en même temps que les travaux de raccordement pendant les heures normales de travail et ne sont pas d'application en cas de travaux d'adaptation à des installations existantes, ni pour des interventions ultérieures.																																																																															
Tous les travaux spécifiques hors standard et matériaux qui y sont liés sont imputés séparément (voir annexe 6).																																																																															
D																																																																															
Divers																																																																															
DIVERS ≤ 160 m ³ /h			<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Unité</th> <th>Prix</th> <th>Fiche</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forage (jusqu'à 30 m)</td> <td>m</td> <td>372 €</td> <td>G174</td> </tr> <tr> <td>Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)</td> <td>m</td> <td>sur devis</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose conduite PE32 posée en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>13 €</td> <td>G180</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>13 €</td> <td>G181</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>19 €</td> <td>G182</td> </tr> <tr> <td>Terrassement en pleine terre</td> <td>m</td> <td>38 €</td> <td>G190</td> </tr> <tr> <td>Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)</td> <td>m</td> <td>117 €</td> <td>G191</td> </tr> <tr> <td>Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)</td> <td>m</td> <td>156 €</td> <td>G192</td> </tr> <tr> <td>Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein</td> <td>m³</td> <td>187 €</td> <td>G193</td> </tr> <tr> <td>Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)</td> <td>m²</td> <td>226 €</td> <td>G194</td> </tr> <tr> <td>Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)</td> <td>m²</td> <td>181 €</td> <td>G195</td> </tr> <tr> <td>Démolition de roche</td> <td>m³</td> <td>451 €</td> <td>G198</td> </tr> <tr> <td>Supplément pour démolition de revêtement divers</td> <td>m³</td> <td>240 €</td> <td>G196</td> </tr> <tr> <td>Carottage en raccordement</td> <td>pièce</td> <td>170 €</td> <td>G197</td> </tr> <tr> <td>Activation de la fonction prépaiement à la demande du client (avec déplacement)</td> <td>pièce</td> <td>50 €</td> <td>G124</td> </tr> <tr> <td>Mise à disposition d'impulsions</td> <td>pièce</td> <td>842 €</td> <td>G065</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose d'une télémesure mensuelle</td> <td>pièce</td> <td>1.370 €</td> <td>G173</td> </tr> <tr> <td>Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte</td> <td>m</td> <td>16 €</td> <td>G250</td> </tr> </tbody> </table>		Unité	Prix	Fiche	Forage (jusqu'à 30 m)	m	372 €	G174	Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	sur devis		Fourniture et pose conduite PE32 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G180	Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G181	Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte	m	19 €	G182	Terrassement en pleine terre	m	38 €	G190	Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)	m	117 €	G191	Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)	m	156 €	G192	Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m ³	187 €	G193	Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m ²	226 €	G194	Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m ²	181 €	G195	Démolition de roche	m ³	451 €	G198	Supplément pour démolition de revêtement divers	m ³	240 €	G196	Carottage en raccordement	pièce	170 €	G197	Activation de la fonction prépaiement à la demande du client (avec déplacement)	pièce	50 €	G124	Mise à disposition d'impulsions	pièce	842 €	G065	Fourniture et pose d'une télémesure mensuelle	pièce	1.370 €	G173	Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	16 €	G250
	Unité	Prix	Fiche																																																																												
Forage (jusqu'à 30 m)	m	372 €	G174																																																																												
Forage supérieur à 30 m ou sous éléments structurels (ponts, cours d'eau, chemin de fer, autoroutes, ...)	m	sur devis																																																																													
Fourniture et pose conduite PE32 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G180																																																																												
Fourniture et pose conduite PE63 posée en tranchée ouverte	m	13 €	G181																																																																												
Fourniture et pose conduite PE110 posée en tranchée ouverte	m	19 €	G182																																																																												
Terrassement en pleine terre	m	38 €	G190																																																																												
Terrassement avec revêtement (dalles 30/30, pavés, klinkers, etc)	m	117 €	G191																																																																												
Terrassement avec revêtement (béton, tarmac, asphalte, etc)	m	156 €	G192																																																																												
Ouverture et remblayage d'une fosse/fouille en terre-plein	m ³	187 €	G193																																																																												
Démolition & réfection (béton, tarmac, asphalte, etc)	m ²	226 €	G194																																																																												
Démolition & réfection (dalle 30/30, klinkers, pavés, etc)	m ²	181 €	G195																																																																												
Démolition de roche	m ³	451 €	G198																																																																												
Supplément pour démolition de revêtement divers	m ³	240 €	G196																																																																												
Carottage en raccordement	pièce	170 €	G197																																																																												
Activation de la fonction prépaiement à la demande du client (avec déplacement)	pièce	50 €	G124																																																																												
Mise à disposition d'impulsions	pièce	842 €	G065																																																																												
Fourniture et pose d'une télémesure mensuelle	pièce	1.370 €	G173																																																																												
Fourniture et pose de gaine en tranchée ouverte	m	16 €	G250																																																																												

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 6	Prestations diverses ≤ 160m ³ /h		
	Remarque : les lettres se trouvant dans la colonne prix unitaire renvoient aux mêmes lettres de l'annexe 4. Autres travaux divers à la demande du client ou selon nécessité pour applications spéciales sur demande via devis. Ces prix sont d'application pour des travaux de modification d'installations existantes ou lors d'interventions isolées.	Prix unitaire pendant les heures normales de travail (de 7h30 à 15h30 du lundi au vendredi)	Prix unitaire en dehors des heures normales de travail	Prix unitaire pour travail effectué le week-end et jours fériés	Fiche
BRANCHEMENT					
	Renouvellement ou Renforcement ou Déplacement d'un branchement (radiation branchement existant non comprise)	B	-	-	G001
	Déconnexion d'un branchement (enlèvement ou déplacement du dernier compteur non compris)	835 €	-	-	G020
	Pose de vanne Pose ultérieure d'une vanne externe BP jusque PE63 sur branchement existant	943 €	-	-	G035
COMPTAGE					
	Remplacement (*) Remplacement d'un compteur à budget par un compteur d'un autre type ou inversément (sauf OSP) Remplacement des installations suite à des dégâts causés par le client <i>(* Les réparations des dommages occasionnés aux installations de distribution en conséquence d'un sinistre font l'objet d'une facturation des coûts exposés par le gestionnaire de réseau selon des modalités fixées par convention avec les entreprises d'assurances.</i>	C sur devis	1,5C -	2,C -	G040
	Renforcement ou Déforcement ou Déplacement Renforcement ou déforcement de compteur sur conduite existante ou déplacement de compteur Renforcement par changement de pression	C 132 €	-	-	G080 G084
	Enlèvement Enlèvement compteur gaz (déconnexion du branchement non comprise)	193 €	-	-	G100
	Contrôle métrologique Contrôle métrologique d'un compteur gaz G4-G6 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G10-G16-G25 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz G40-G65 en laboratoire Contrôle métrologique d'un compteur gaz > G65 en laboratoire	480 € 878 € 1.244 € sur devis	- - - -	- - - -	G116 G117 G118
	Travaux comptage divers Placement d'une télémesure mensuelle Mise à disposition impulsions compteur gaz (demandé a posteriori) (*) <i>(*) : l'éventuel et nécessaire remplacement du compteur gaz non compris</i> Visite ou acte technique sur comptage existant (sans remplacement de celui-ci)	1.370 € 842 € 84 €	- - 127 €	- - 169 €	G173 G064 G115
MISE EN SERVICE - OUVERTURE - FERMETURE - COUPURE - RETABLISSEMENT					
	Première mise en service d'un compteur Ouverture d'un compteur Fermeture d'un compteur Fermeture ou ouverture vanne principale Gaz (trottoir ou robinet compteur) Coupure au compteur Coupure au branchement sans accès aux installations	Gratuit 67 € 67 € 67 € 114 € 380 €	- 91 € 91 € - - -	- 114 € 114 € - - -	G140 G141 G143 G156 G149 G151
PRESTATIONS ADMINISTRATIVES					
	Déplacement sans acte technique Constatation d'une action dolosive avérée de la part d'un tiers (PV, hors frais technique) Prestation administrative diverse (avec déplacement) Prestation administrative diverse (sans déplacement) Adaptation administrative de l'offre et/ou du contrat de raccordement	67 € 1.462 € 119 € 19 € 146 €	91 € 1.570 € - - -	114 € 1.570 € - - -	G160 G161 G165 G166 G221
PRESTATION D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC					
	Remplacement d'un compteur par un compteur à budget ou activation de la fonction prépaiement (pour un client protégé, pour une demande soutenue par le CPAS, pour un client non protégé en défaut de paiement) Activation de la fonction prépaiement (pour client non protégé)(avec déplacement) Activation de la fonction prépaiement (sans déplacement) (si Smart Meter) Désactivation de la fonction prépaiement (avec ou sans déplacement) Prestation administrative d'Obligation de Service Public Coupure au compteur Coupure au branchement sans accès aux installations	Gratuit 100 € Gratuit Gratuit Gratuit 114 € 380 €	- - - - - -	- - - - - -	G041 G125 G127 G128 G167 G149 G151

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 7	Viabilisation de terrains résidentiels
Viabilisation de terrains résidentiels			
		Document de référence: règlement pour l'équipement en gaz de terrain à viabiliser pour constructions résidentielles (tout ou en partie).	
		Frais de dossier pour viabilisation de terrain:	256 € par demandeur.
		Par demandeur, on entend toute personne physique ou morale introduisant une demande de viabilisation de terrain. Dans le cas particulier d'une construction et/ou d'un habitat groupé ou d'une division intervenant dans le cadre d'une donation, d'un partage successoral, de tout autre morcellement résultant d'une opération immobilière, c'est l'auteur de la viabilisation ou ses ayants droit qui est/sont titulaire(s) de l'obligation de paiement de la viabilisation du terrain. Ce montant couvre les frais d'étude préliminaire et reste définitivement acquis à ORES même en cas de non-viabilisation du terrain. Si une demande de viabilisation de terrain est introduite par plusieurs demandeurs pour un même terrain, ce montant sera facturé autant de fois qu'il y a de demandeurs. Par contre, si plusieurs demandes d'offre sont introduites par le même demandeur (par exemple si le nombre de lots estimés est changé), ce montant ne sera facturé qu'une seule fois. Les frais de dossier pour équipement gaz en zone déjà équipée en gaz ne sont pas à facturer. L'ouverture de dossier est gratuite pour les lotissements sociaux et lorsque le lotisseur est une autorité Communale qui agit en qualité de maître de l'ouvrage.	
		Coûts des travaux d'alimentation en gaz:	
	a.	Pour les lotissements sociaux qui répondent aux exigences et conditions légales liées à cette qualification, l'équipement du lotissement est gratuit si le lotissement est situé en zone d'habitat. Si une extension est nécessaire pour alimenter le lotissement, une étude de rentabilité est réalisée dont seul le déficit est repris dans l'offre. Les raccordements individuels des habitations suivent les prescriptions générales.	
	b.	Pour tous les autres terrains à viabiliser : ORES procède à un calcul de rentabilité suivant les modalités imposées par la CWaPE et en fonction des critères décidés par le Gouvernement Wallon. Le calcul de rentabilité est réalisé sur l'ensemble des travaux d'extension du réseau et d'équipement du terrain, en tenant compte des synergies possibles avec les travaux d'électricité. Si la rentabilité est positive, les travaux seront pris en charge par ORES. Si le résultat du calcul de rentabilité révèle un déficit et que la commune impose le gaz, le demandeur se voit porter en compte de l'offre le déficit de rentabilité. Les travaux hors lotissement sont toujours intégralement réalisés par ORES (terrassement, pose de canalisation et mise en gaz). Les montants forfaitaires à charge du demandeur couvrent les frais de construction du réseau gaz le long des limites du terrain à viabiliser et tiennent compte du fait que les tranchées sont soit ouvertes par le demandeur soit par ORES : - éventuellement pose réseau moyenne pression, construction du bâtiment, équipement et raccordement d'une cabine préfabriquée standard éventuelle, à l'exception des frais provenant de finitions particulières exigées au permis de bâti de la cabine gaz (ces éventuels frais supplémentaires font l'objet d'une offre ou d'une facture dont le montant est à charge du demandeur ou du titulaire de l'obligation de paiement), - pose du réseau basse pression, - la fourniture de 10 m ³ /h par parcelle. ORES bénéficie d'un terrain mis à disposition par le demandeur, si nécessaire, selon les conditions du règlement pour la viabilisation de terrain et destiné à la construction et l'aménagement d'une cabine gaz par ORES.	
	c.	Les montants ne comprennent pas la réalisation des raccordements individuels (éventuellement gratuits si conformes au décret gaz).	
		Équipement Gaz (prix par mètre hors TVA)	
	Tranchées ouvertes par ORES		146 €
	Tranchées ouvertes par le demandeur		97 €
	Définition du mètre de voirie et schématique:		
		Ce sont les mètres courants du terrain à viabiliser, en limite de propriété privée, qui longent la voirie existante équipée ou non et, s'il y en a, la(les) nouvelle(s) voirie(s) à créer. La longueur à prendre en considération pour déterminer les mètres dans le calcul du forfait correspond dans tous les cas à la longueur totale de la parcelle face à la(les) voirie(s) existante(s) ou à créer. Dans le cas où plusieurs voiries longent le terrain et pour autant que la disposition définitive des futures habitations soit précisée lors de la demande, il sera tenu compte du(des) raccordement(s) physique(s) envisagé(s) des futures habitations pour déterminer la(les) projection(s) à prendre en considération par rapport aux voiries.	
		<p>Câble ou canalisation à poser</p> <p>Voirie existante équipée ou non</p>	
	Modalités particulières d'application :		
		Ce sont les mètres courants du terrain à viabiliser, en limite de propriété privée, qui longent la voirie ou la voie d'accès existante non équipée en gaz et, s'il y en a, la(les) nouvelle(s) voirie(s) à créer. La longueur à prendre en considération pour déterminer le nombre de mètres dans le calcul du montant forfaitaire correspond à la longueur totale du terrain, avant morcellement, face à la(aux) voirie(s) existante(s) ou à créer. Dans le cas où plusieurs voiries longent le terrain et pour autant que l'implantation définitive des futures habitations soit précisée lors de la demande, il sera tenu compte de l'emplacement du(des) raccordement(s) physique(s) envisagé(s) des futures habitations au réseau de distribution pour déterminer la voirie dont le nombre de mètres sera à prendre en considération.	
		<p>Bâtiment existant</p> <p>Nouvelle construction</p> <p>raccordement</p> <p>Voirie</p> <p>Longueur pour viabilisation (max 20 m)</p>	

2020	ORES (Namur)	ANNEXE 8	CNG	
CNG	<p>Le tarif de raccordement forfaitaire est d'application pour des raccordements avec cabine sur réseau MPB (moyenne pression), conformes aux prescriptions d'ORES, pour autant que le demandeur se soit occupé des fournitures et des travaux préparatoires qui lui ont été demandés et que les prix de raccordement lui aient été confirmés par écrit par ORES.</p> <p>Ces prix couvrent les coûts de raccordement individuel par point de prélèvement.</p> <p>Prix exprimés en €, hors TVA.</p>			
	A	B	C	D
	Accès au réseau	Branchement	Installation de détente et de comptage	Divers
	L'extension de réseau ne donne pas lieu à un calcul de rentabilité spécifique. Les travaux d'extension du réseau sont valorisés sur base des tarifs repris à l'annexe 2 (travaux hors forfait) et facturés via le terme D. Un abattement d'une valeur maximale de 75.000 € sur les 500 premiers mètres à partir de la conduite existante est consenti sur ceux-ci. Toute divergence au critère repris ci-dessus sera facturée.	<p>Le forfait comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la vanne d'arrêt, - le branchement, - le raccordement au réseau. 	<p>Le forfait comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture et la pose de la cabine (carcasse comprise) hors terrassement, - la fourniture et la pose du compteur et des accessoires nécessaires (convertisseur de volume compris), - la fourniture et le placement de la tuyauterie de sortie cabine en attente de raccordement client), - la mise en service. <p>Remarque: Techniquement, la cabine CNG diffère de la cabine de prélèvement standard.</p>	
	ORES prend à sa charge le branchement(*) ainsi que la réalisation d'une cabine CNG simple ligne, soit un abattement d'une valeur approximative de 25.000 €			
	Type de raccordement	Débit maximal cabine (m ³ /h)	Prix (€)	Simple ligne
	Raccordement sur cabine avec détente	160	2.868 €	22.747 €
	Raccordement sur cabine sans détente (raccordement ouvert)	> 160		21.937 €
	Raccordement sur cabine		sur devis	sur devis
	(*) Dans sa configuration standard (maximum 25 m en tranchée en domaine privé et 3 m en intérieur (local cabine))			